



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Calendrier des vaccinations 2021

Le calendrier des vaccinations 2021 est rendu public ce jour. Elaboré par le ministère chargé de la Santé, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), le calendrier des vaccinations rassemble l'ensemble des recommandations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge et émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des situations spécifiques (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la covid 19, les professionnels sont invités à vérifier systématiquement le statut vaccinal de l'ensemble de leurs patients, afin de saisir toute opportunité d'effectuer si nécessaire, un rattrapage vaccinal des vaccins qui n'auraient pas été réalisés lors des confinements et limitations de déplacements. Ce rattrapage doit cibler en priorité les nourrissons et les populations particulièrement fragiles pour lesquelles des recommandations particulières figurent au calendrier vaccinal (personnes avec maladies chroniques, immunodéprimées, personnes âgées, femmes enceintes...)

Les principales nouveautés inscrites au calendrier des vaccinations 2021 sont :

- ▶ Un premier bilan relatif aux couvertures vaccinales des nourrissons, un an après la réforme des obligations vaccinales
- ▶ L'extension de la vaccination contre les HPV aux garçons de 11 à 14 ans révolus avec un rattrapage vaccinal pour ceux âgés entre 15 et 19 ans révolus. Cette recommandation est applicable depuis le 1er janvier 2021
- ▶ les recommandations de vaccination contre la grippe chez les professionnels incluent désormais, parmi les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère les personnels des services de secours et d'incendie (SDIS), les personnels des services d'aide à domicile (SAAD), et les aides à domicile via CESU (particuliers employeurs) pour les personnes âgées ou les personnes à risque de grippe sévère.
- ▶ la mise à disposition du vaccin Efluelda® pour la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022 qui complète l'offre de vaccination en direction des personnes de 65 ans et plus

- ▶ la possibilité pour les centres de vaccination anti-amarile de procéder, à l'occasion de la vaccination du voyageur, aux rappels et rattrapages vaccinaux des vaccins remboursables du calendrier des vaccinations dans les conditions de remboursement habituel.

Les professionnels de santé sont invités à consulter régulièrement le site du ministère de la santé sur lequel est publiée la version datée.

Consulter le calendrier des vaccinations 2021 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

Contact presse :

Direction générale de la santé : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00